

LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE FICHE PRODUIT

- ✓ Une assurance complète **en cas d'accident de la vie**.
- ✓ Une **indemnisation rapide et personnalisée** sans recherche de responsabilité.
- ✓ Des **solutions concrètes d'assistance** pour faciliter votre quotidien.
- ✓ **2 seuils d'intervention au choix** : 5 % ou 30 % d'invalidité.
- ✓ **2 formules** : **Solo** pour assurer une seule personne ou **Famille** pour assurer toute une famille.



LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE... ÇA SERT A QUOI ?

LES ACCIDENTS DE LA VIE, ÇA N'ARRIVE PAS QU'AUX AUTRES !

Chaque année, on compte **11 millions d'accidents de la vie courante en France** : chute, brûlure, électrocution, travaux de jardinage, noyade, accident sportif ou en milieu scolaire.....

Avec 20 000 décès par an, c'est la **3ème cause de mortalité en France**, c'est-à-dire **5 fois plus que les accidents de la route**.

ET VOUS, ÊTES-VOUS BIEN GARANTI EN CAS D'ACCIDENT DE LA VIE COURANTE ?

Dans la grande majorité des accidents de la vie privée, la victime se blesse toute seule et il n'y a aucun tiers responsable identifié contre lequel se retourner. Dans ce cas, **nous ne sommes généralement pas assez couverts en cas d'accident de la vie privée**.

En effet, l'indemnisation est souvent limitée au remboursement des frais de soins et d'hospitalisation. Et c'est rarement suffisant pour couvrir le préjudice subi, maintenir le niveau de votre famille et faire face aux conséquences de l'accident.

AVEC LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE D'AMAGUIZ, VOUS ET VOTRE FAMILLE ÊTES PROTÉGÉS JUSQU'À 1 MILLION D'EUROS.

Les accidents peuvent avoir de lourdes conséquences sur votre vie (perte ou changement de travail, nécessité de déménager ou d'aménager votre domicile ou votre véhicule, baisse du niveau de vie de votre famille...).

La Garantie des Accidents de la Vie d'amaguiz vous **procure une aide financière**, vous **indemnise à hauteur des préjudices** que vous avez subis (souffrances endurées, préjudice esthétique,...), **vous accompagne** et vous apporte un **soutien pratique** à travers des prestations d'assistance.



QUE COUVRE LA GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE D'AMAGUIZ ?

En plus des souffrances physiques et morales, un grave accident de la vie peut avoir des répercussions dramatiques sur votre vie professionnelle, familiale et sociale.

⇒ **« Avec la Garantie des Accidents de la Vie d'Amaguiz, nous vous soutenons dans les moments où vous en avez le plus besoin et vous aidons à faire face aux difficultés financières. »**

En cas d'invalidité permanente, l'indemnisation est déterminée selon votre situation personnelle, familiale et professionnelle. Vous êtes remboursé de vos frais médicaux et indemnisé de la perte de vos revenus. Nous prenons en charge l'aménagement de votre logement et de votre voiture. Nous compensons également vos préjudices personnels (préjudice esthétique, souffrances endurées, impossibilité de pratiquer un sport ou un loisir suite à l'accident). Les frais de présence d'une tierce personne sont également indemnisés.

En cas de décès, Amaguiz prend en charge les frais d'obsèques, la perte de revenus des proches et les souffrances morales subies à la suite de la disparition du défunt.

Vous bénéficiez des **meilleures prestations d'assistance dès l'accident** : aide-ménagère, portage de repas, garde d'enfants, téléassistance et même soutien scolaire si l'accident concerne l'un de vos enfants...

Nous pouvons également rechercher et vous mettre en relation avec un professionnel de la santé ou un organisme susceptible de vous renseigner ou d'intervenir (kinésithérapeute, ergothérapeute, infirmier ou établissement hospitalier....).

GARANTIES	Protection essentielle	Protection renforcée
Seuil d'invalidité	à partir de 30% d'invalidité	à partir de 5% d'invalidité
Garanties en cas d'invalidité	✓	✓
Garanties en cas de décès	✓	✓
Assistance complète	✓	✓
Plafond d'indemnisation	1 million d'euros	1 million d'euros
TARIFS (hors pratique de sport à risque)	7,90 €/mois en formule Solo	9,90 €/mois en formule Solo
	13,90 €/mois en formule Famille	19,90 €/mois en formule Famille

⇒ **« Tout est mis en œuvre pour faciliter votre quotidien et celui de votre famille et pour vous accompagner au quotidien dans ces moments difficiles. »**



LES FORMULES ET LES ACCIDENTS COUVERTS

UNE OFFRE SUR MESURE : 2 FORMULES ET 2 SEUILS D'INVALIDITÉ AU CHOIX

• Pour s'adapter à chacun et à chaque situation, la Garantie des Accidents de la Vie d'amaguiz se décline en **2 formules** :

- ✓ **Solo** : pour une personne seule
ou
- ✓ **Famille** : pour les foyers de 2 personnes ou plus.

Si vous êtes grands-parents, vos petits-enfants seront également couverts quand vous avez la garde.

A NOTER

• Vous choisissez le seuil d'invalidité à partir duquel vous souhaitez que les garanties soient activées :

- ✓ dès **30 % d'invalidité** pour une protection de base et la prise en charge d'handicap sévère (perte de l'usage d'une jambe par exemple)
- ✓ dès **5 % d'invalidité** pour une protection renforcée et la prise en charge de séquelles moins graves (perte de l'usage d'un doigt par exemple).

QUELS ACCIDENTS SONT COUVERTS ?

Vous et votre famille êtes couvert chez vous, dans la rue, dans un cadre scolaire, pendant vos vacances ou vos loisirs à la suite :

- ✓ d'un **accident domestique** (chute, brûlure, coupure, noyade, hydrocution, accident de bricolage, de jardinage, intoxication...),
- ✓ d'un **accident de sport ou de loisirs** (chute de vélo, blessure pendant un match de foot, morsure de requin...),
- ✓ d'un **accident médical** (maladie nosocomiale, erreur chirurgicale...),
- ✓ d'une **agression, un attentat, une catastrophe naturelle ou technologique** (effondrement d'un magasin, accident d'avion...)
- ✓ d'un **accident de la circulation quand vous êtes à l'étranger** si vous êtes piéton, à vélo, passager d'une voiture, une moto ou un scooter.



AMAGUIZ, LA SIMPLICITÉ D'UNE ASSURANCE EN LIGNE

POURQUOI CHOISIR AMAGUIZ ?

La facilité d'un contact en ligne

Nos conseillers sont disponibles 6 jours sur 7, du lundi au vendredi de 8h30 à 20h et le samedi de 9h à 14h par téléphone, email ou tchat.

La simplicité d'une assurance en ligne

Plus de timbre, ni d'enveloppe, ni de déplacement ! De chez vous, vous pouvez souscrire, modifier vos contrats ou déclarer vos sinistres. Avec amaguiz, tout peut se faire en ligne !

L'assurance de faire le bon choix

Parce que chez Amaguiz, l'assurance, ce n'est pas simplement un prix, nous avons créé 6 offres claires et adaptées selon vos besoins. Déjà 190 000 clients nous ont fait confiance !

L'innovation, l'ADN d'Amaguiz

100 % connectée, avec la seule assurance au Kilomètre, la vidéo embarquée avec Coyote et des services mobiles, Amaguiz est au cœur du monde de la transformation digitale.

À votre écoute en cas de sinistre !

En cas de sinistre, Amaguiz s'occupe de tout pour vous : de la déclaration à l'indemnisation... Nous mettons tout en œuvre pour vous apporter la meilleure qualité de service.

QUI EST AMAGUIZ ?

Filiale du groupe Groupama **depuis 2008**, Amaguiz est une assurance en ligne dédiée à la vente par Internet et par téléphone.

Basés à Nantes, plus de **120 conseillers**, experts en assurance, accompagnent les clients d'Amaguiz de la souscription à l'indemnisation.

Amaguiz propose une offre d'assurance automobile dont le **Pay as you drive**, véritable assurance au kilomètre, une **offre multirisque habitation**, une offre **complémentaire santé**, une **offre emprunteur**, une **offre Garantie des accidents de la vie** et une offre d'**assurance chien-chat**.



ASSURANCES AUTO / HABITATION / SANTÉ / CHIEN-CHAT / GARANTIE DES ACCIDENTS DE LA VIE / EMPRUNTEUR



amagviz.com

une marque

